



ACTI'VITI

VOS CONSEILLERS :

Martin LASSERRE :

07 89 69 71 27

m.lasserre@enosens.fr

Sébastien DECLERCQ :

07 86 94 54 89

s.declercq@enosens.fr

Nicolas HURPEAU :

06 45 90 28 45

n.hurpeau@enosens.fr

Nicolas LUCIN :

06 08 78 12 19

n.lucin@enosens.fr

Jean-Philippe TRICARD :

06 73 62 10 30

viti@enosens.fr



Conseil collectif / Agrément n° 3300080 pour l'activité de conseil indépendant des produits phytopharmaceutiques.

[BSV 2025](#)

EN BREF

Météo				
Excoriose	X			
Mildiou	X			
Oïdium	X			
Black-Rot	X			
Botrytis	X			
Cicadelles vertes	X			
Vers de grappe	X			

En ce moment

*Fin des travaux d'hiver
Désherbage de printemps*

ENOSSENS

CADILLAC – COUTRAS
GRÉZILLAC – SAINT-SAVIN

LE MOT DES LABOS

Pensez à vérifier le SO₂ actif de vos vins avant qu'ils ne remontent en température.

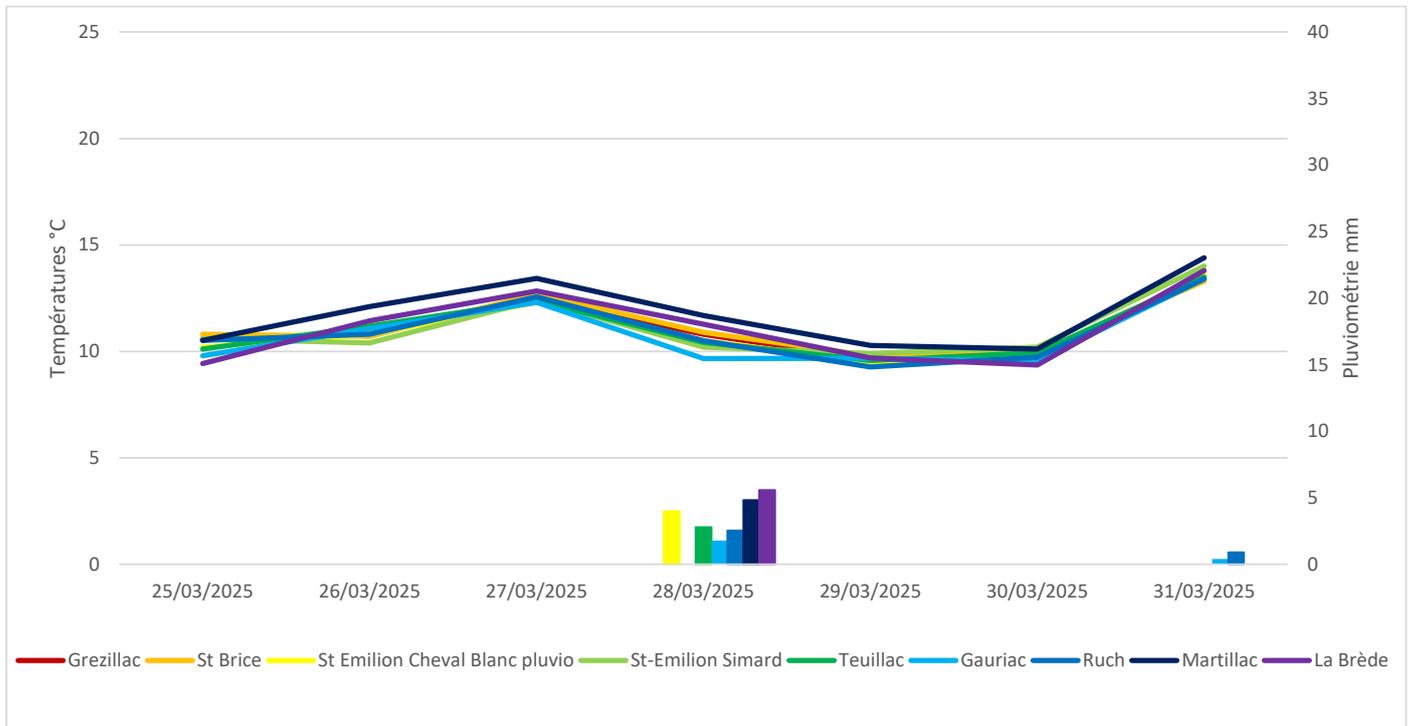
En demandant le « SO₂ conseil » au laboratoire, vous aurez les informations nécessaires à un sulfitage efficace : pH, SO₂ libre, SO₂ actif et surtout la dose de SO₂ à ajouter pour que votre vin soit efficacement protégé !

AGENDA

- **1^{er} avril -> 15 mai :**
 - Déclaration TéléPAC.
- **Jusqu'au 30 avril :**
 - Demande d'aides (vitirestructuration)
- **Jusqu'au 3 juin :**
 - Demande de paiement (Arrachage Plan Ukraine)

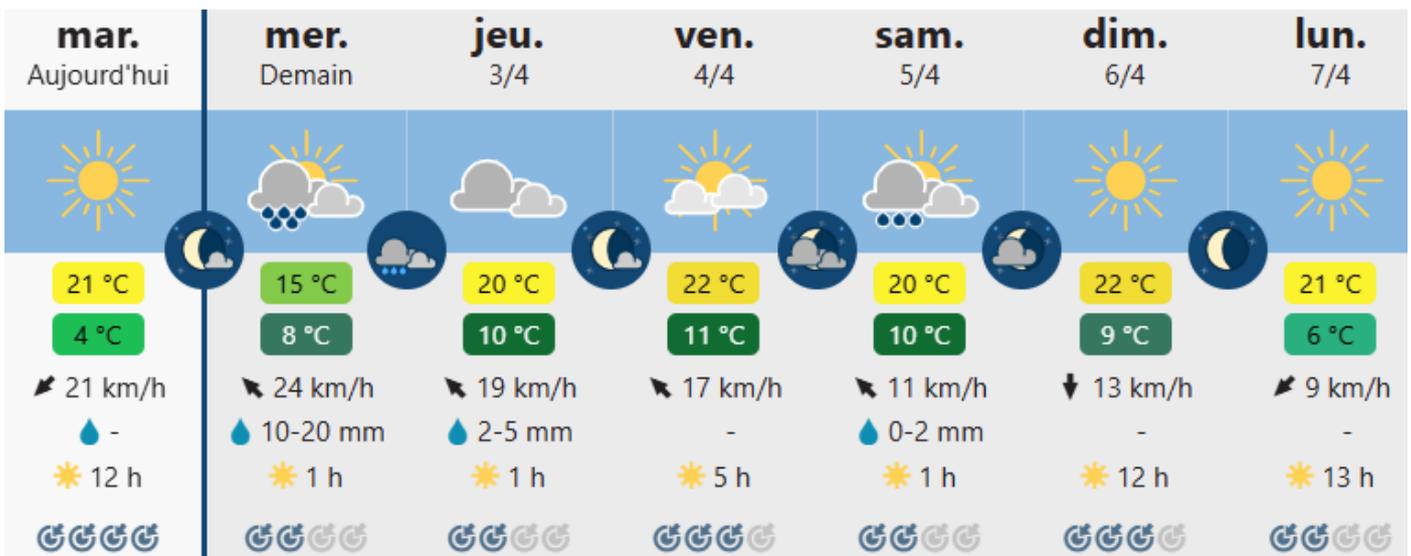
Bilan météo du 25/ 03 au 31/03 :

Les relevés sur les stations de notre réseau

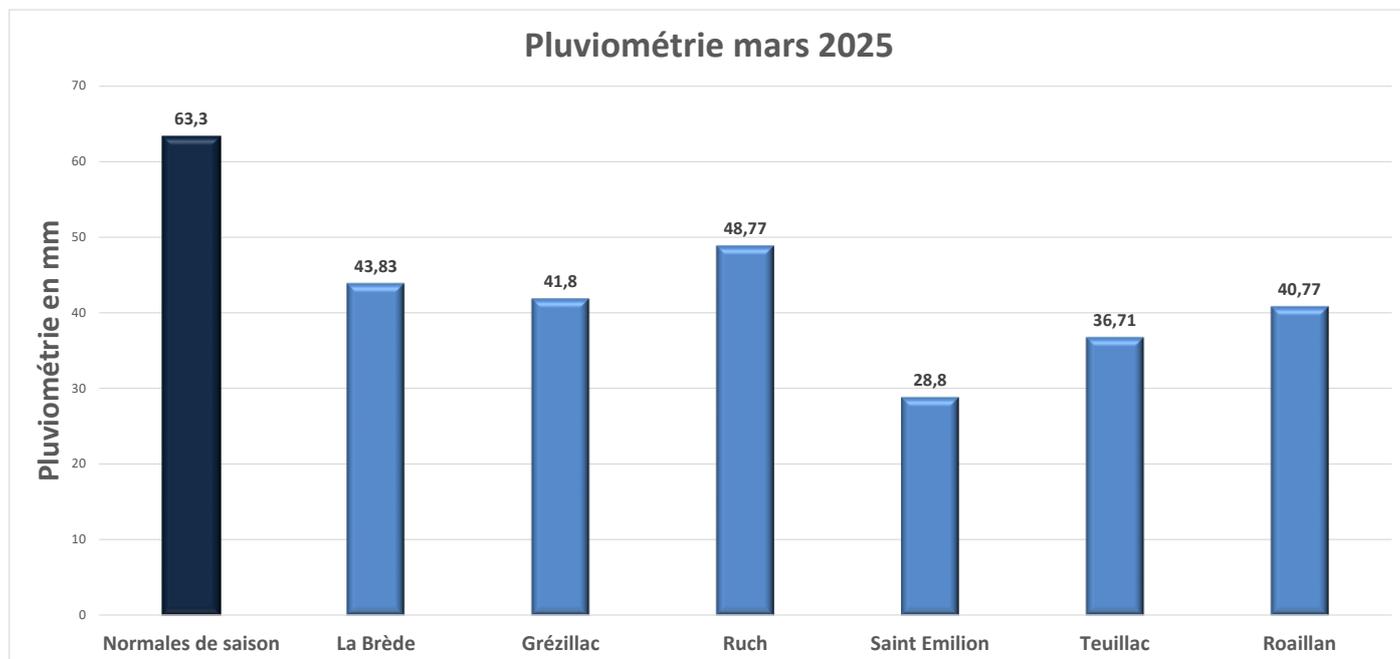


Les températures moyennes journalières sont en augmentation, et dépassent majoritairement les 10°C. Quelques pluies faibles sont tombées le 28 mars ainsi que, localement, le 31.

Tendance météo : Les prévisions des 7 prochains jours (synthèse multi-modèles météo@)



Dégradation pluvieuse modélisée pour le milieu de cette semaine avec des températures douces.



La pluviométrie de mars 2025 est déficitaire par rapport aux normales de saison.

STADES PHÉNOLOGIQUES



Stade BBCH 03
Bourgeon dans le coton



Stade BBCH 09
Pointe verte



Stade BBCH 10
Sortie des feuilles

Tous les secteurs	MERLOT
	CABERNET FRANÇ
	CABERNET SAUVIGNON
	SAUVIGNONS BLANC
	SEMILLONS

Vers de la grappe

La date théorique d'émergence des papillons des vers de la grappe se calcule par la somme des températures moyennes journalières prises en base 0 depuis le 1er février. Lorsque cette somme de températures atteint 565°C, les premiers papillons sont susceptibles de voler.

Le seuil des 565°C sera atteint sur l'ensemble des stations la semaine prochaine, **la pose des capsules de confusion est à réaliser à partir de cette deuxième moitié de semaine, en fonction des secteurs.**

Sommes des températures depuis le 1^{er} février en base zéro (jusqu'au 31 mars) :

	Teuillac	Gauriac	Plassac	Roaillan	Puisseguin	St Michel de Fronsac	Ruch
TOTAL	531,39	553,87	570,27	539,82	553,04	557,81	540,2
	Martillac	St Michel de Montagne	La Brède	Grézillac	St Brice	St Emilion Cheval Blanc	St Emilion Simard
TOTAL	554,97	550,35	575,95	558,5	553,7	551,7	561,9

Pour rappel :

La confusion sexuelle est une méthode de lutte de biocontrôle contre les tordeuses de grappes.

L'émission de phéromones par les diffuseurs rendent les femelles difficilement détectables par les mâles.

Il en résulte moins d'accouplement et donc moins de pontes.

Afin d'obtenir de bons résultats, la confusion doit être mise en œuvre sur des populations réduites au départ, au plus proche du premier vol. La surface à protéger doit être comprise entre 5 et 10 hectares selon le produit employé. Les bordures de la zone doivent être renforcées pour éviter une pénétration des papillons dans la parcelle, en particulier s'il se trouve autour des vignes non confusées. Il ne faut pas hésiter à demander à votre vendeur qu'il vous fasse un plan de pose.

A noter que *Cochylis* étant faiblement présent sur le vignoble, il n'est pas indispensable d'étendre la confusion à la fois contre *Eudémis* et *Cochylis*, la confusion contre *Eudémis* seul étant moins onéreuse.

L'usage d'un produit de biocontrôle de confusion sexuelle donne des droits CEPP :

[2024-009](#) : Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle

Excoriose

Il est conseillé de vérifier les parcelles les plus sensibles et de tenir compte des conditions climatiques pour déterminer si une protection sera nécessaire.

Rappel : le seuil de décision de traitement contre l'excoriose est de plus de 10 % de ceps touchés par la maladie.

[Fiche INRA en ligne.](#)

Conditions de contamination :

- Pluies supérieures à 5 mm
- Températures moyennes journalières supérieures à 10°C
- Durée humectation suffisante (10 heures à 13°C Tmj, 9 heures à 15°C Tmj)

Période de réceptivité de la vigne :

Du stade BBCH 10 (éclatement du bourgeon) au stade BBCH 13 (2 à 3 feuilles étalées) pour les bourgeons de la base du rameau concernés par les contaminations.



Stratégie et traitement en présence de symptômes



30 à 40% des bourgeons

BBCH 10 (éclatement du bourgeon)



30 à 40% des bourgeons

BBCH 13 (3 feuilles étalées)

**1^{er} traitement à base de
Soufre mouillable**

**2^{ème} traitement à base de
Soufre mouillable**

Exemple de produit utilisable :

	Spécialités	Doses homologuées	Doses préconisées*	Phrases de risques/DRE/ZNT/AMM
Bio et Conventiennel (Contact)	Thiovit Jet Microbilles	12,5 kg/ha	12,5 kg/ha équivalent à 1,25 kg/hl, sur la base d'un volume de bouillie de 1000 L/ha avec panneaux	Lien E-phy

L'usage d'un produit de biocontrôle à base de soufre donne des droits CEPP.

L'achat de panneaux récupérateurs donne des droits CEPP.

Fiches CEPP :

[2021-008](#) : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre

[2023-003](#) : Réduire la dose de produits pharmaceutiques au moyen de panneaux récupérateurs de bouillie en viticulture

Mildiou

Le stade de réceptivité au mildiou n'est pas encore atteint.

Lorsque les parcelles présenteront des organes réceptifs, à partir de 1 à 3 feuilles étalées, et si des pluies contaminatrices sont annoncées, un traitement peut être envisagé.



Biologie, épidémiologie et description du parasite : [Cliquer ICI \(Ephytia INRAE\)](#)

Exemple de produit utilisable :

	Spécialités	Doses homologuées	Doses préconisées*	Phrases de risques/DRE/ZNT/AMM
Bio et Conventiennel (Contact)	BB RSR disperss	3,75 kg/ha	0,5 kg/ha	Lien E-phy

* La dose préconisée est la dose à apporter réellement par hectare.

Glyphosate

Depuis 2022, pour tous les produits à base de glyphosate et à usage désherbage pour la vigne, la restriction de 450 g/ha s'applique.

Dérogation :

Dans les situations non mécanisables (vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux, vignes mères de porte greffes) : ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.

Situation laissée à l'appréciation du viticulteur.

Quelques mots sur les spécialités à base de flumioxazine (Pledge/Rami) :

En application de l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Lyon du 11 février 2025, l'exécution de la décision de non renouvellement de l'Autorisation de Mise sur le Marché du produit PLEDGE/RAMI du 6 décembre 2024 est suspendue jusqu'à ce qu'il soit statué par le tribunal sur la légalité de cette décision.

Il s'agit d'une décision provisoire. Elle permet à l'entreprise (PhilAgro) de « maintenir le produit sur le marché dans les mêmes conditions qu'auparavant, mais seulement jusqu'à ce que le tribunal administratif puisse trancher sur le point de savoir si la décision de l'Anses de retirer l'AMM est valide ou non », a-t-elle indiqué. Elle précise que « cela peut prendre environ 12 à 18 mois. »

Rappel : Stade maximum d'intervention stade BBCH 07 Eclatement du bourgeon.

Note d'information utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques :

Ce document publié par le SRAL de Nouvelle Aquitaine - en janvier 2025 - est à l'attention des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques. Il vise à identifier des points saillants de la réglementation applicable à l'utilisation de ces produits en distinguant les sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de constatation de non conformités. Il s'inscrit dans une démarche d'information à vocation pédagogique ([Lien](#)).

Note nationale Vigne à télécharger :

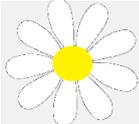
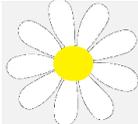
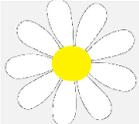
[Note technique commune Vigne 2025](#)

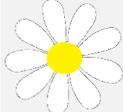
Nous restons à votre disposition.

Prochain bulletin le 08 Avril.

Les préconisations sont faites dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (réf. : Guide Phytosanitaire à l'usage des producteurs d'Aquitaine). La lecture de l'étiquette est indispensable avant toute utilisation des produits phytosanitaires préconisés.

Calendrier lunaire

Date	1 ^{er} avril	2 avril	3 avril	4 avril	5 avril	6 avril	7 avril
Phase de lune					Premier quartier  		
Influence	 					 	 

	<p>Jours Racines : Période où la Lune influe sur le système racinaire des végétaux. Les jours racines sont ceux où l'on touche le moins à la plante : on effectue alors les travaux affectant le système racinaire comme les travaux de sols.</p>
	<p>Jours Fleurs : Période où la Lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs. Epamprage, travaux en vert et rognage</p>
	<p>Jours Feuilles : Période où la Lune influe sur la pousse des parties supérieures des plantes. Les jours feuilles sont ceux où l'on touche le moins à la plante : on effectue alors les travaux affectant le système racinaire comme les travaux de sols.</p>
	<p>Jours fruits : Période où la Lune influe sur la stimulation des fruits et des graines. Epamprage, travaux en vert et rognage. Jours les plus qualitatifs pour la mise en bouteille.</p>

Nœud lunaire : La Lune est de mauvaise influence. Les expériences démontrent qu'il y a perturbation lors des nœuds. Il est déconseillé d'entreprendre des travaux touchant le sol, les plantes, la récolte ou la transformation des produits agricoles durant les quelques heures qui encadrent les nœuds.

Quand la Lune est montante c'est la période de sève montante. Les plantes s'emplissent de force et croissent. C'est la bonne période pour les greffages et les repiquages (en soirée de préférence). C'est la période de semis et de récolte. En cave, soutirage en vue de prolonger l'élevage. Un vin réduit doit être soutiré en Lune montante.

Quand la Lune est descendante : tondez, plantez, bouturez, récoltez les légumes à racines, travaillez la terre, taillez la vigne.

La Lune descendante à un effet réducteur sur le vin.